



## Les chimistes cantonaux de Suisse romande

Genève, le 12 mai 2011

Aux représentant-e-s des médias

### Communiqué de presse

#### **Contrôles coordonnés 2010 des cantons romands : une large palette de denrées alimentaires et d'objets usuels sous la loupe avec des taux de non-conformité encore beaucoup trop élevés pour certaines catégories de produits**

**Les six cantons romands ont formalisé fin 2010 un accord de coopération régionale renforcée dans les domaines du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels. Initiée il y a plusieurs années, cette collaboration intercantonale permet l'organisation de programmes de contrôles coordonnés sur tout le territoire romand en s'appuyant sur les compétences techniques et scientifiques de chaque partenaire. Les résultats du programme 2010, comprenant près de 37 campagnes de contrôles et plus de 2'000 produits, offrent un bilan contrasté. Sur l'ensemble des échantillons prélevés, plus de 5% se sont révélés non-conformes, ce taux atteignant même de 15 à 30% des échantillons selon les produits concernés.**

En 2010, 2'132 échantillons ont été prélevés pour être échangés entre les cantons et analysés. Sur l'ensemble des échantillons, 114 produits, soit 5,3 %, se sont révélés non-conformes à la législation en vigueur et ont été contestés par les chimistes cantonaux. Des mesures administratives et/ou des amendes ont été ordonnées et, dans les cas les plus graves, les produits ont été séquestrés ou retirés du marché.

Plusieurs campagnes ont porté sur des contrôles d'authenticité des denrées alimentaires, avec notamment l'identification des espèces de poissons ou de riz basmati. Un taux important de non-conformités a été relevé dans ce domaine avec plus de 30 % de contestations.

D'autres campagnes visaient à rechercher des substances étrangères (pesticides, médicaments vétérinaires, mycotoxines, métaux lourds, produits de dégradation) ou des additifs (colorants, conservateurs, antioxydants). Parmi les points saillants, on note surtout la présence d'uréthane en trop forte concentration dans des spiritueux (24 % d'échantillons non-conformes), celle de colorants ou conservateurs interdits ou trop concentrés dans les épices et dans les confiseries, sirops, boissons (respectivement 7 et 18 % de non-conformes), des teneurs trop élevées en pesticides dans les farines et salades d'hiver (respectivement 7,3 et 6,5 % de non-conformes), mais aussi quelques cas isolés de contaminations en métaux lourds ou mycotoxines.

Les aliments allergènes (moutarde, mollusques, soja) non déclarés dans les denrées alimentaires ou substances allergisantes dans les mousses à raser ont également fait l'objet de recherches. Celles-ci ont mis en évidence plusieurs cas (8 sur 83 échantillons testés) de contaminations de farines par du soja qui devront faire l'objet de futures investigations.

Sur le plan des analyses d'objets usuels, qui prennent de plus en plus d'importance dans l'activité des chimistes cantonaux, les contrôles ont porté sur les cosmétiques, les emballages alimentaires, les textiles ou encore les objets en silicone. Pour ces derniers, plusieurs échantillons (14 % des échantillons testés) ne répondaient pas aux exigences légales et permettaient la migration de substances chimiques indésirables lors de leur utilisation.

Au chapitre des points positifs, signalons les bons résultats de plusieurs campagnes montrant très peu de cas de non-conformité (< 2%). Celles-ci ont porté sur les recherches de médicaments vétérinaires dans les œufs et saumons d'élevage, des dioxines et PCB dans les saumons, la vérification de l'origine des abricots du Valais, l'identification de métaux lourds et mycotoxines dans les fruits secs, les épices et les céréales, ou encore des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans le riz.

Ces contrôles coordonnés au niveau romand démontrent que l'union des forces permet une meilleure protection des consommateurs avec des contrôles d'une très grande diversité ayant autant trait à la sécurité alimentaire qu'à la lutte contre la tromperie.

**Pour tout complément d'information:**

- Dr Patrick Edder, chimiste cantonal du canton de Genève (tél 022 546 56 00)